
Séance du 17 juin 2010

OBJET : Réfection de la cour arrière de la mairie et réalisation d'un boulodrome.

L'an deux mille dix et le 17 juin à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Excusé : M. CHABROT Frédéric qui a donné pouvoir à M. Philippe BEDEL pour voter en son nom.

Mme Béatrice JOURDA a été élue Secrétaire.

Mr le maire expose au conseil municipal que les sols de la cour arrière de la mairie sont dégradés et qu'une demande de réalisation d'un boulodrome a été faite faite par des habitants du village à ce même endroit.

Il propose la réfection des sols de la cour par le grattage des graviers actuels et la mise en place d'une nouvelle couche de graviers calcaires, plus compacts, plus jolis d'aspect et moins poussiéreux. Un petit boulodrome pouvant être réalisé le long de la haie au nord de la cour, sous le poteau d'éclairage, par la mise en place d'une couche de sable.

Il donne lecture d'un devis de l'entreprise CABANAC pour un montant de 2 019,50 € HT soient 2 415,32 € TTC pour réaliser les travaux tels que ci dessus décrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De retenir l'entreprise CABANAC pour un montant total de 2 415,32 € TTC
- D'inscrire la dépense au compte 21318 du budget primitif 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes actions et à signer tous documents que nécessaire pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 23/06/2010

Le Maire, P.BEDEL

